

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 25 janvier 2016, a adopté le règlement suivant :

16-006 Règlement autorisant un emprunt de 146 270 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 1^{er} mars 2016. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 8 mars 2016.

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon